

ACTIVITE COMBAT PERCUSSION

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité

1 ESPACE SPORTIF DE PRATIQUE	Port du masque obligatoire à l'entrée des installations, dans les circulations, possibilité de l'enlever durant sa pratique sportive.
	Obligation de se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment et régulièrement durant sa pratique.
	Entrée et sortie différenciées, indiquées sur les portes, séparées par une table sur laquelle du gel hydroalcoolique est disponible.
	Accès aux vestiaires (individuels ou collectifs) et toilettes accessibles dans les conditions strictes de distanciation sociale, de port de masque et de lavage des mains.
2 AVANT LA PRATIQUE	Tenue d'un registre de présence par l'enseignant avec noms, prénoms de chaque pratiquant (traçabilité fournie aux services sanitaires en cas d'enquête épidémiologique).
	Vous munir du kit suivant : gel hydro alcoolique, chiffon microfibre, masque, gourde, serviette, un petit sac (type sac congélation) pour stocker le masque.
	Les usagers devront arriver en tenue adaptée (tenue propre recouverte par un blouson ou un survêtement) et repartir après leur séance. Une paire de chaussures spécifique pour la pratique sera apportée dans un sac. Limiter au strict minimum sa présence au vestiaire.
	Lavage des mains avec du gel hydro alcoolique pour monter sur le tapis (+ pieds si pieds-nus). L'entrée dans l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment de la dépose du masque (retrait du masque uniquement dans le cadre de la pratique).
3 PENDANT LA PRATIQUE	Pas d'échange de matériel ou tenue entre les pratiquants (gants, protèges-tibia...)
	Le salut s'effectue de manière traditionnelle mais avec distanciation physique d'au moins 1 mètre (en ligne ou quinconce). La séance se déroule de manière classique. La distance d'1 mètre de distanciation entre les pratiquants sera appliquée à chaque fois que ce sera possible (même si la distance physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas).
4 APRES LA PRATIQUE	Désinfection du tatami à l'issue du cours et douche savonnée pour les pratiquants dès que possible.
	La sortie de l'espace de pratique se fera avec le port du masque. L'enseignant signalera le moment du départ. La sortie des bâtiments se fait dans le respect de la distanciation sociale, et des sens de circulation matérialisés.

En cas de symptômes, respectez les consignes sanitaires et restez chez vous